

# Guide d'utilisation du soutien financier

## **AXE 2 - Soutenir la réalisation de projets favorisant le mode de vie physiquement actif et la saine alimentation auprès des jeunes.**

### **1. CONTEXTE**

La Concertation pour les Saines Habitudes de Vie en Outaouais a été créée en 2008 pour mettre en valeur les normes sociales favorables aux saines habitudes de vie sur le territoire de l'Outaouais.

La Concertation est une instance collaborative régionale ayant pour mission de favoriser l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie (SHV). La Concertation est un levier qui aide le travail réalisé sur les territoires par le réseautage, la mise en place et le soutien d'actions à portée régionale et locale.

La Concertation collabore à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) 2015-2025, qui vise à agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et à réduire les inégalités sociales de santé. Dans le cadre de la mesure 2.2 de la PGPS les actions de la Concertation et ses partenaires favorisent le maintien et améliorent la qualité de vie dans les quartiers et les communautés de l'Outaouais par l'adoption des saines habitudes de vie.

Dans le cadre du plan d'action 2022-2025 de la Concertation un soutien financier est offert aux partenaires pour la mise en œuvre d'initiatives locales et régionales selon l'axe suivant :

**AXE 2 - Soutenir la réalisation de projets favorisant le mode de vie physiquement actif et la saine alimentation auprès des jeunes.**

Le présent guide a pour objectif de définir les critères et procédures au dépôt d'un projet pour l'octroi d'un financement dans le cadre de l'axe ci-dessus.

## **2. PROCÉDURIER**

En vue d'être soutenu financièrement dans le cadre du plan d'action 2022-2025 de la Concertation, chaque partenaire doit déposer au coordinateur de la Concertation, qui fera parvenir la demande à l'organe pertinent pour révision :

- A.** Au plus tard le 18 septembre 2023 : la fiche de projet de la Concertation présentant les informations de l'organisme et les orientations, objectifs, échéanciers, la budgétisation et autres détails nécessaires à la soumission à la cellule ou au comité ;
- B.** Au plus tard le 30 septembre 2023 : recevra une réponse positive ou négative concernant l'acceptation de son projet par l'organe décideur de la Concertation dans le cas de l'axe concerné ;
- C.** Au plus tard le 6 octobre 2023 : l'entente remplie et signée par les parties concernées pour la réalisation du projet accepté et les termes de versement du soutien financier pour la réalisation du projet ;
- D.** Au plus tard à la moitié du temps entre la signature de l'entente et le dépôt du rapport final du projet : un suivi des dépenses du projet avec les détails des sommes dépensées et des dépenses à venir ;
- E.** Au plus tard le 1er avril 2024 ou le 1er avril 2025 si le projet porte sur l'an 2 et 3 : un rapport final du projet ;

## **3. AIDE FINANCIÈRE**

L'enveloppe budgétaire attribuée par le comité scolaire de la Concertation est de 48 212\$ pour le financement de projets à travers toute la région de l'Outaouais jusqu'au 31 mars 2025. Le programme permet d'accorder une aide financière pouvant représenter jusqu'à 100% des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet. Les projets ayant plusieurs sources de financement sont acceptés.

## **4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Les projets doivent contribuer à la mise en œuvre de projets structurants en matière d'environnements favorisant le mode de vie physiquement actif et la saine alimentation auprès des jeunes, dans la perspective de :

- Créer des environnements favorables au mode de vie physiquement actif et à la saine alimentation dans les milieux fréquentés par les jeunes ;

- Outiller les intervenants qui travaillent auprès des jeunes afin de favoriser la création et le maintien d'environnements favorables au mode de vie physiquement actif et à la saine alimentation.

### **Projets admissibles**

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Cibler principalement les enfants et les jeunes âgés de 4 à 17 ans ;
- Miser sur la création d'environnements favorables au mode de vie physiquement actif et à la saine alimentation dans les milieux fréquentés par les jeunes (par exemple : scolaire, municipal, organismes à but non lucratif);
- Miser sur la participation des jeunes, des parents et/ou des intervenants pour bien cibler leurs besoins et définir leurs priorités;
- Être réalisé en concordance avec la politique-cadre Pour un virage santé à l'école (pour les projets en milieu scolaire seulement);
- Porter une attention particulière aux jeunes en situation de vulnérabilité, tels que ceux vivant dans des secteurs plus éloignés/isolés et plus défavorisés;

**A.** Pour être admissible à ce soutien financier, l'initiative doit présenter la réalisation d'une ou des action(s) qui s'inscrit/s'inscrivent dans une des stratégie du plan d'action 2022-2025 de la Concertation ;

**B.** Identifier, en collaboration avec le comité de concertation régionale, les initiatives, actions ou projets porteurs et structurants, à réaliser dans sa région, pour favoriser un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation chez les élèves du primaire et du secondaire ;

**C.** Un projet porteur :

- Utilise les ressources humaines, matérielles et financières à bon escient, sans dédoublement;
- Exige souvent la collaboration de plus d'une organisation;
- A un fort potentiel de pérennité et d'impact à moyen-long terme sur le mode de vie physiquement actif des élèves et la saine alimentation, particulièrement des élèves moins actifs;
- Contribue à la mise en place d'environnements favorables à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation des élèves en contexte scolaire;

**D.** Un projet structurant :

- Favorise la pérennité, la stabilité et l'uniformité des actions;
- Soutient, oriente et encadre les interventions, assurant ainsi leur cohérence;
- S'ancre dans la mission, les valeurs et la réalité du milieu;

- Peut générer ou appuyer d'autres projets ou rassembler des acteurs de milieux différents autour d'un objectif commun.

**E.** Ainsi, sont non admissibles les actions, initiatives ou projets :

- Nécessitant le renouvellement annuel de l'investissement (ex. : frais d'inscription), sauf s'il s'agit d'un projet-pilote dont le soutien financier récurrent, à terme, sera pris en charge par le milieu (ex. : embauche temporaire d'une ressource, permettant d'en démontrer la pertinence).

**F.** Une initiative ne doit pas dédoubler les services et activités d'un organisme existant sur le même territoire d'intervention, à moins que l'organisme promoteur puisse démontrer comment son projet s'inscrit en complémentarité par rapport aux services existants.

## **5. DÉPENSES ADMISSIBLES**

### **Dépenses admissibles**

Seules sont admissibles les dépenses directement liées à la réalisation du ou des projets, soit :

- Coûts de main-d'œuvre, incluant les charges sociales;
- Honoraires pour des ressources d'expertise;
- Achat d'outils et de matériel directement reliés à la mise en œuvre du projet (exclu l'achat, la rénovation ou la construction d'infrastructures et de véhicules à moteur qui sont des dépenses non admissibles. De plus, pour chaque initiative soutenue, la proportion du financement utilisée pour l'achat d'outils et de matériel doit être minimale par rapport aux autres dépenses) ;
- Frais de déplacement;
- Frais d'administration (ex. : papeterie, services postaux);
- Frais de location de locaux pour la tenue d'activités ponctuelles (ex. : formation);
- Parties de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) non remboursables (50 %) par Revenu Québec;
- Frais de gestion (maximum de 10 %).

### **Dépenses non admissibles**

- Achat, rénovation ou construction d'infrastructures;
- Véhicules à moteur;
- Frais de fonctionnement régulier;
- Remboursement de dette ou d'emprunt
- Parties de la TVQ et de la TPS remboursables (50 %) par Revenu Québec.

*Annexe A - Exemples de projets admissibles (il ne s'agit pas d'une liste exhaustive)*

- Déployer le programme Agroécologie dans les écoles de la région;
- Mettre en place un jardin éducatif pour les jeunes en milieu scolaire, communautaire ou municipal;
- Dispenser des formations sur le développement de la littératie alimentaire chez les jeunes aux intervenants qui travaillent auprès d'eux;
- Soutenir l'implantation du programme Fillactive dans les écoles qui ne bénéficient pas déjà de leurs services;
- Soutenir un projet d'aménagement intérieur ou extérieur favorisant la pratique d'activités physiques chez les jeunes;
- Dispenser des formations sur la saine alimentation, le jeu actif ou le développement moteur auprès des intervenants de maternelle 4 ans;

## Annexe B - Outils et ressources complémentaires

Références générales sur les saines habitudes de vie chez les enfants et les jeunes

- [Politique-cadre Pour un virage santé à l'école du Ministère de l'éducation](#)
- [Approche École en santé](#) – Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires
- [Référent ÉKIP](#) – santé, bien-être et réussite éducative des jeunes (pour prioriser les apprentissages)

Alimentation

- Formations [Ensemble pour des contextes de repas plus conviviaux](#) de l'Association québécoise de la garde scolaire
- Formations sur le poids et l'image corporelle [d'Équilibre](#)
- [La marmite éducative](#), un site Web qui recense une foule d'outils éducatifs et de services professionnels disponibles en lien avec l'alimentation pour les intervenants œuvrant auprès des jeunes de 0-17 ans.
- [Boîte à outils « compose ta salade » d'Équiterre](#), des fiches pratiques à l'intention des organisations qui créent du matériel éducatif sur l'alimentation, et qui souhaitent aborder l'alimentation durable de façon pédagogique avec les jeunes.
- [Boîte à outils Chouette](#), on mange de la Table québécoise sur la saine alimentation

Mode de vie physiquement actif

- [Revue des exemples inspirants de rues ludiques et de rues-écoles](#) et [Favoriser le jeu libre pour améliorer le bien-être des enfants](#) et leur redonner droit à la ville du Centre d'écologie urbaine de Montréal
- La sécurité bien dosée – [Table sur le mode de vie physiquement actif](#)
- [Outils de la chaire de recherche de Kino-Québec pour les enseignants en éducation physique](#)
- Les feuillets [À nous de jouer de](#) la Table sur le mode de vie physiquement actif
- Outils du ministère de l'Éducation [À l'école, on bouge!](#) et pour l'[aménagement de cours d'école](#)
- Guide [Ma cours, un monde de plaisir](#) du ministère de la Santé et des services sociaux

*Annexe C : informations de contact pour le dépôt et suivis du projet*

Toute demande doit être envoyée aux adresses suivantes dans les délais prescrits pour être considérée:

**1. Arthur Adrien**

Coordonateur de la Concertation  
arthur.adrien@cshvo.com  
514-651-9090

**2. Sylviana Geoffray**

Agente de développement  
sgeoffray@urlso.qc.ca  
819 663-2575 #231